

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2025

PORTANT PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS
LE SECTEUR ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 463)

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE581

présenté par
M. Amblard

à l'amendement n° CE|295 de M. Alfandari

AVANT L'ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.